



Lettre d'info des membres SUD TMT
au CHSCT de la DOTColis IDF

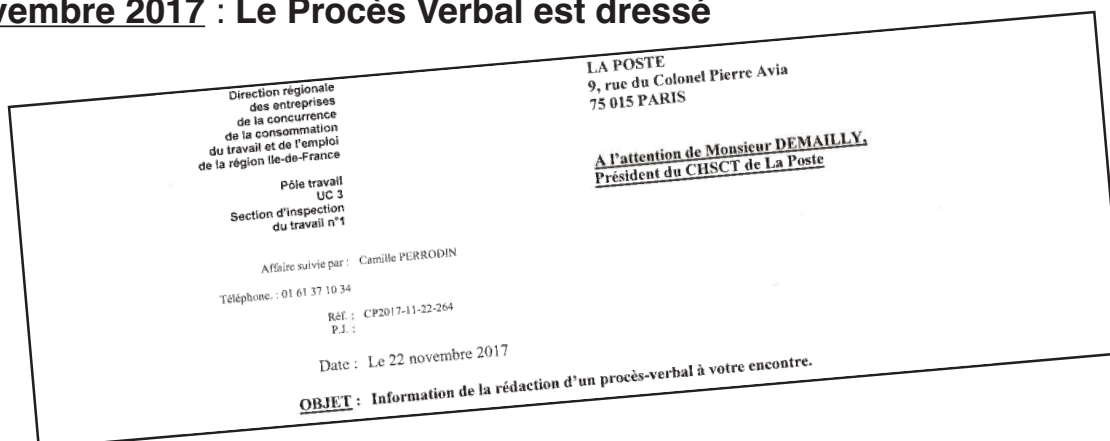
ACP Velizy: La formule complète de l'inspection du travail

Courrier Mise en demeure et Procès Verbal !!

Aout 2016 : L'inspection du travail effectue une visite de contrôle à l'ACP de Vélizy. Un premier courrier est envoyé à la direction de l'agence. Les membres du CHSCT interviennent immédiatement pour relever les nombreux problèmes. La DOTColis comme à son habitude ne répond pas à nos demandes et fait comme si de rien n'était sur le thème : «**tant que l'on n'est pas pris par la patrouille**».

Pendant plus d'un an la direction trimballe les membres CHSCT et joue au jeu du chat et de la souris avec l'administration. Pendant ce temps les conditions de travail continuent de se dégrader malgré nos nombreuses alertes

Novembre 2017 : Le Procès Verbal est dressé



La DOT Colis a tout fait pour cacher ce Procès Verbal et pour cause : l'ensemble des éléments que nous dénonçons depuis le début de notre mandat s'y trouvent. C'est pourquoi nous mettons à disposition de tous les collègues l'ensemble des documents. Face à une direction qui ne respecte aucune règle, les membres SUD et CGT au CHSCT interviennent sans relâche pour faire respecter la réglementation

La direction vous laisse travailler dans des conditions dont elle ne peut plus nier l'illégalité

Un PV : 4 entraves

L'inspection du travail a relevé un nombre très important d'irrégularités qui peuvent mériter poursuites, mais a dans l'immédiat constaté des entraves :

- ⇒ Sur l'absence d'information relative aux accidents du travail survenus aux salariés des entreprises sous-traitantes :
- ⇒ Sur l'entrave au CHSCT dans le cadre des interventions d'entreprises extérieures :
- ⇒ Sur l'entrave au CHSCT dans le cadre de la mise en place du convoyeur :
- ⇒ Sur l'absence de consultation du CHSCT sur les formations :

Nous nous battons depuis 3 ans pour améliorer les conditions de travail des postiers et des sous-traitants dans les agences Colissimo. La DOT Colis nous disait :

-que tout allait bien dans les établissements, circulez ya rien à voir ...sauf qu' à chaque fois que l' inspection du travail regarde elle trouve des irrégularités.

-que le CHSCT n'était pas compétent pour tout ce qui concernait les sous-traitants, accidents du travail et prévention des risques malgré de nombreuses décisions de justice.

-que les travailleurs n'effectuaient pas un travail pénible, une évaluation de la charge de travail faite par les préventeurs l'avait soit disant démontrée jusqu'à l'aveu de notre DOTC devant l'IT.

Face à ce cynisme motivé par la recherche du toujours plus de profit, **les représentants SUD au CHSCT ont décidé de ne pas baisser la tête** et de continuer à se battre pour l'amélioration des conditions de travail. **Petit bilan de ce qui a été obtenu pour l'ACP Vélizy :**

- Installation d'un convoyeur de tri motorisé
- Embauche d'un trieur en AM
- Projet d'installation d'une ventouse

Ce sont des premières avancées positives qui montrent qu'il n'y pas de fatalité à bosser dans de mauvaises conditions. Mais la liste est encore longue de toutes les problématiques relevées par l'IT sur les différentes agences et qui permettraient de travailler correctement :

- Evaluation de la charge de travail
- CP à fond mobile
- Vestiaires et sanitaires pour les sous-traitants
- Camions avec hayon
- le respect de la procédure de déclaration des accidents de travail
- Rénovation du Parking

Nos représentants continuent ce combat qui ne pourra être victorieux qu'avec une mobilisation de l'ensemble du personnel Postiers et Sous-traitants. **Nous bossons tous ensemble et il n'y a pas pour nous de travailleurs de seconde zone mais bien un seul collectif de travail.** Vérité rappelée par l'inspection du travail malgré les dénégations de la direction et de tous ceux qui trouvent intérêt à tirer vers le bas nos conditions de travail.

Notre organisation syndicale se constituera Partie Civile sur le PV pour que cesse cette zone de non-droit.

